

209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41  
courriel : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)  
site : <https://lille.snes.edu/>



S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré - n° 340 - octobre / novembre / décembre 2025



## Le Bluesky du mois



Lyric @lyrichotel.bsky.social · 16j

Découvrez la nouvelle comédie romantique anglaise de cette fin d'année : "21 élèves et 1 professeur"

#LesFataisPicsart  
#PasDeQuartierPourLeCinéma  
#SortieLe12



## L'érito

# L'IA au service de la pression managériale

### "Une stratégie pour l'IA"

Lors de sa visite du salon Educatech Expo, le 21 novembre dernier, le ministre E. Geffray indiquait : « on a une stratégie pour l'IA en éducation ». Il indiquait alors que l'intelligence artificielle pouvait « servir aux progrès des élèves » et à la « remédiation ».

Des propos qui pourraient laisser penser que l'Éducation nationale se contenterait d'ajouter l'intelligence artificielle à sa panoplie d'outils et de dispositifs « périphériques » aux apprentissages, « au service » des missions de l'École publique.

### IA partout...

En réalité, et même si des outils existent ou sont en développement concernant l'aide aux élèves, l'Éducation nationale déploie l'intelligence artificielle tous azimuts et invite toutes les catégories de personnel à l'exploiter. Webinaires, stages EAFC, "construction de situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves", aide aux devoirs, parcours d'orientation, accompagnement des élèves en situation de handicap.... Toutes et tous, nous aurions à gagner à intégrer l'IA à nos pratiques pour « libérer du temps » (enfin !), et puis finalement, l'IA étant « déjà là » chez les élèves, nous

n'aurions pas d'autres choix que de « nous y mettre ».

### Autonomie nulle part ?

Bien sûr, le fait qu'E. Geffray ait été en charge de la DGESCO auprès de J.-M. Blanquer devrait suffire à mettre en alerte notre système immunitaire professionnel, voire à le saturer. Mais au-delà du parcours de l'actuel ministre, on peut s'inquiéter du refus de discuter, collectivement et démocratiquement, de l'usage de cette technologie dans l'éducation. Avec Juan Sebastian Carbonell, sociologue qui interviendra dans notre prochain stage sur les enjeux de l'IA dans l'éducation, nous poserons la question des risques que présente cette technologie pour nos métiers : intensification du travail, multiplication des missions, nouvelle organisation du travail qui vise à réduire (encore) l'autonomie professionnelle au profit des chef-fes de service, à priver nos métiers de leur dimension créative pour les découper en tâches protocolisées... Face à la promesse de ce « taylorisme augmenté \* », au service de la pression managériale, la résistance collective s'organise.

■ Jean-François Carémel

\* Juan Sebastian Carbonell, *Un taylorisme augmenté. Critique de l'intelligence artificielle*. Editions Amsterdam, 2025.

## Dans ce numéro, le point sur :

- › Le bilan du comité de suivi des examens
- › La cyberattaque des lycées
- › L'évaluation des élèves à l'épreuve du maganement
- › Auto-évaluation, piège à...
- › Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

## Comité de suivi des examens Un bilan mitigé

**Le comité de suivi des examens s'est tenu le 6 octobre dernier.**

### DNB, des améliorations sont possibles !

Concernant le DNB, nous avons exprimé notre satisfaction que soient de nouveau prises en compte les évaluations disciplinaires au titre du contrôle continu : c'est le fruit d'une lutte syndicale engagée depuis la réforme du collège 2016. Pour autant, il reste selon nous à abroger le bilan de fin de cycle 4, désormais sans enjeu, et dont le maintien va continuer à alourdir la préparation du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre. Dans le nouveau barème, nous critiquons une baisse sensible de l'importance du bonus lié aux enseignements facultatifs et la séparation des notes d'Histoire-Géographie et d'EMC. Nous remercions aussi la survie de l'oral sous sa forme actuelle, une épreuve dite « terminale » dont l'organisation locale et le contenu souvent déconnecté des enseignements affaiblissent le caractère national de l'examen. Quant à la commission d'harmonisation académique, la FSU espère qu'elle veillera notamment à ce que

les candidat·es des établissements privés sous contrat ne soient pas surnoté·es.

### Non au Plan de réussite !

Nous avons redit plus largement notre opposition au Plan de réussite scolaire (4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), promu avec zèle par la rectrice, qui vise à « harmoniser » les résultats à l'intérieur des établissements – comprendre à rehausser les moyennes du contrôle continu – en bafouant la liberté d'évaluation et de notation des collègues. Derrière cette politique se cache la panique du rectorat sur les taux de réussite au DNB l'an prochain. Or, nous savons au contraire que les résultats catastrophiques sont le fruit d'années de restrictions budgétaires et d'abandon des élèves en difficulté, dans les collèges comme dans les lycées.

### Bac, à boire et à manger...

Côté bac général et technologique, nous avons salué le meilleur respect du délai dans les convocations et la prise en compte plus fine des temps partiels dans la répartition des copies (pas au collège car ce sont les centres

d'examen qui répartissent les copies et non le DEC via Santorin). Cependant, nous avons pointé de multiples problèmes :

- le chevauchement de missions notamment pour les TZR en service partagé et pour les collègues en CSD collège/lycées
- l'opposition de nombreux chef·fes d'établissements à libérer de surveillances de bac les collègues de lettres,
- l'absence de moyens supplémentaires pour les élèves à besoin particuliers, dont le nombre augmente pourtant chaque année,
- l'opacité régnant sur les commissions d'harmonisation du contrôle continu comme des épreuves terminales,
- l'insuffisante prise en compte des fortes chaleurs dans les centres d'examen.

La section académique du SNES-FSU continuera de se mobiliser pour faire avancer ces revendications dans les futurs comités de suivi des examens.

■ Marine Molins

## Cyberattaque dans les lycées

### À qui la faute ?

**On serait bien en peine de dire comment la cyberattaque qu'ont subie les lycées aurait pu être évitée mais il y a matière à réflexion.**

**Une transformation inconséquente des réseaux**  
Les réseaux pédagogiques et administratifs des lycées étaient il y a quelques années encore des réseaux locaux et donc décentralisés (sous Kwartz) qui permettaient aux équipes, grâce au travail des référents TICE et de contrats aidés, d'avoir un accès direct à leurs outils de travail. La Région a imposé une transformation structurelle majeure en obligeant progressivement les établissements à migrer de ces serveurs locaux vers un serveur unique, centralisé et confié à Microsoft. Des collègues avaient déjà alerté et dénoncé ce choix, notamment des collègues qui enseignent le numérique et l'informatique tant dans la voie générale que technologique et qui doivent désormais faire appel en permanence aux services de la Région pour pouvoir installer sur leurs postes les applications spécifiques dont ils ont besoin. Le verrouillage est tel que les établissements ne peuvent même plus installer seuls un simple pilote d'imprimante !

### Une absence tragique de concertation

Cette modification majeure du système d'information a été décidée unilatéralement, de façon autoritaire, sans jamais être pensée pour les utilisateurs finaux que sont les collègues et les élèves. C'est pourtant le b.a.-ba d'un projet SI !

Évidemment, en faisant ce choix d'un

serveur toujours plus gros et centralisé à l'échelle de deux académies, la Région a pris le risque de le voir pris pour cible de toutes sortes d'organisations criminelles qui pratiquent le piratage informatique. Qui sont-ils ? On ne nous le dit pas, pas plus que nous ne sommes informé·es sur le type de données qui ont été volées parmi les millions d'informations stockées sur les serveurs (coordonnées bancaires, administratives, personnelles des usagers et des agents, résultats scolaires, etc.).

**Comment expliquer un tel aveuglement ?**  
Les lois de décentralisation ont d'abord conféré aux exécutifs régionaux des compétences sur le bâti scolaire mais le désengagement de l'État leur a permis de lorgner vers d'autres missions comme l'équipement numérique. Le numérique est vendeur médiatiquement et il a permis à certains décideurs de se gonfler d'importance et de pavanner. Quitte bien sûr à s'affranchir de l'expertise et des besoins du terrain pour s'acoquiner avec les géants du numérique. Mais, comme dans la fable, à se gonfler de vide, on finit de manière tragique et ridicule. Nos décideurs régionaux, tout bouffis de prétention numérique, n'auront jamais réussi qu'à marchandiser un bout du service public en le livrant aux appétits voraces et inquiétants de la Tech et à l'abandonner à des pirates qui se consacrent à la déstabilisation et au rackett. La démocratie vaut plus que cela.

■ Olivier Mathieu et Alexis Morel



### Le saviez-vous ?

#### Annualisation du BTS

La mise en place des décrets de 2014 a conforté le caractère hebdomadaire des services des enseignant·es (article 2 du Décret n° 2014-940 du 20 août 2014). Dès lors, ces mêmes décrets actent la dérogation que connaissent les enseignant·es quant à leur obligation réglementaire de service (ORS) par rapport à la réglementation qui s'applique à l'ensemble des fonctionnaires.

Il est donc utile de rappeler que **les enseignants doivent assurer leur ORS sur une semaine donnée et ne doivent pas "attraper" ou "rendre" un certain nombre d'heures qui n'auraient pas été assurées sur ladite semaine** (formation, réunion, congé maladie, etc.)

Les tentations sont parfois grandes ici ou là d'imposer une forme d'annualisation des services notamment en BTS où les grilles horaires nationales affichent - à titre indicatif et pédagogique - un volume horaire annuel. Nous avons reçu des retours de collègues enseignant en BTS qui se voient imposer une annualisation de certains enseignements comme les ateliers professionnels alors que le référentiel prévoit de façon claire et nette un horaire hebdomadaire.

**Le SNES-FSU rappelle le caractère hebdomadaire des ORS et défend les collègues victimes de ces dérives !**

■ Alexis Morel

# Évaluations, ne rien se laisser imposer

## L'évaluation des élèves à l'épreuve du management

Sous l'ère Blanquer, en 2020-21, était lancée nationalement une procédure d'"auto-évaluation" devant permettre officiellement la réécriture des projets d'établissements. À la rentrée 2025, le rectorat de Lille demande à chaque collège de définir sa "stratégie de réussite" pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Auto-évaluation, "plan de réussite"... Que ce soit au niveau national ou local, la logique est la même : installer une "culture de l'évaluation" qui exhorte les "managers" (personnels de direction) à piloter les établissements, voire les enseignements, à partir d'indicateurs chiffrés.

### L'autonomie professionnelle dans le collimateur des réformes structurelles...

Ces dernières années, les attaques générales contre nos métiers et le caractère national du service public d'éducation se sont intensifiées : réformes du lycée et du bac, réformes du collège (« Choc des savoirs », réforme de la formation initiale). Il s'agit d'offensives nationales, identifiées et visibles, qui prennent appui sur des textes réglementaires et législatifs pour imposer des réorganisations/déstabilisations du travail en établissement. Le pilotage pédagogique en est confié aux chef-fes d'établissement, désormais promus managers.

### Auto-évaluation piège à...

Comme à chaque rentrée depuis que Blanquer a installé le Conseil d'Évaluation de l'École, issu de sa loi dite « pour une école de la confiance », 20% des collèges et des lycées vont être « auto-évalués » dans les mois qui viennent. La première étape dresse un diagnostic interne à l'établissement. Cette étape est suivie d'une évaluation externe menée par un aréopage d'IPR et de chef-fes d'établissements ou de personnels du rectorat. Pour « finaliser le projet d'établissement » puis le contrat d'objectifs, sont formulées à la rectrice et à la collectivité territoriale des recommandations sur « les spécificités de l'établissement, les éléments de plus-value, les marges de progrès et les axes stratégiques ». En aucun cas, il ne faut en attendre une rallonge des moyens (« l'analyse est conduite dans le cadre des moyens octroyés à l'établissement par les autorités de rattachement »).

### Masquer le désengagement de l'État et rendre responsables les personnels des échecs

L'objectif est de faire entrer dans les collèges et lycées la culture de l'évaluation et de faire intégrer l'idée que ce sont les personnels, et non les politiques éducatives nationales – qui ont pourtant conduit à la suppression de 7890 postes dans l'EN depuis 2018 – qui sont responsables de l'échec scolaire.

### Fabriquer le consentement des équipes aux réformes

Le néolibéralisme à l'œuvre dans les services publics ne se contente pas de considérer l'éducation comme un coût qu'il faudrait réduire. Il faut donc mettre en œuvre des dispositifs, des procédures, des modalités de fonctionnement adaptées aux restrictions budgétaires. Surtout, il faut obtenir des personnels qu'ils consentent à ces adaptations, voire à ce qu'ils y contribuent : cela explique que l'auto-évaluation des établissements se présente comme « participative », que des sondages individuels soient renseignés, que

### ...et des dispositifs locaux

Mais cette logique managériale, directement issue de l'entreprise privée, inspire aussi des dispositifs académiques qui contournent le cadre réglementaire et statutaire... toujours pour réduire la liberté pédagogique et reléguer les professeur-es au rang d'exécutant-es. de plans d'action imposés d'en haut.

### Pour piloter heureux, manager caché ?

L'auto-évaluation des établissements se veut participative ? Le cadrage de l'évaluation des élèves en 3<sup>ème</sup> doit être conduite, dixit le rectorat de Lille, via une « démarche collective » qui débouchera sur une « stratégie de réussite en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> » : « état des lieux »,

« diagnostic partagé », « mobilisation des ressources », etc.

### Pour résister : parler de la réalité de notre travail

Face à une institution qui veut imputer aux professeur-es la responsabilité des échecs du système, rappelons que l'évaluation est le résultat d'une ingénierie pédagogique complexe, flexible, mouvante, constamment guidée par le souci du progrès et de la réussite des élèves que nous avons face à nous. Prendons la parole collectivement pour rejeter toute standardisation de nos pratiques, pour lister les moyens dont on nous prive pour bien faire notre métier. Mettons le discours néomanagérial à l'épreuve du réel !



**Nos managers  
ont du génie !**

### L'art du cynisme pragmatique

L'idée de génie de ce trimestre est allée très loin dans l'art du pratico-pratique.

Le 14 octobre était un jour particulier pour la profession qui devait se recueillir à la mémoire de nos collègues Dominique Bernard et Samuel Paty.

Or, une manager n'a rien trouvé de plus « judicieux », selon ses termes, que d'associer sur le même temps la minute de silence et l'exercice PPMS Attentat/Intrusion « afin de donner encore plus de sens à la réflexion sur la sécurité ».

Et voilà que l'hommage rendu à nos collègues devient un outil de pilotage comme un autre, un simple paramètre à ajouter dans l'organisation du service.

Donner du sens, dites-vous ? C'est le sens des valeurs qui ferait bien d'être interrogé.

■ Marine Molins et Jean-François Carémel



## AESH

# PAS : un dispositif loin des réalités de terrain !

**Le SNES-FSU dénonce la mise en place du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS), un dispositif qui, sous couvert d'aide aux élèves, fait peser toujours plus de responsabilités sur les enseignant·es, sans leur donner les moyens nécessaires pour agir.**

Dès la détection des difficultés, ce sont les enseignant·es qui doivent repérer et adapter leurs pratiques dans des classes souvent surchargées, sans temps supplémentaire, sans formation renforcée, sans moyens humains ni matériels. Aucune mesure concrète n'est prévue : pas de dédoublements, pas de recru-

tement d'AESH, pas de revalorisation de la formation spécialisée (CAPPEI). Le rectorat vante l'utilisation du matériel déjà disponible ou d'outils numériques que les équipes utilisent déjà au quotidien. C'est une réponse totalement hors-sol.

### Un binôme fantôme et un coordo virtuel

Le binôme PAS, censé épauler les équipes, n'en a que le nom : aucun temps de concertation n'est prévu sur le temps de service et le rectorat ose renvoyer ces moments hors temps de travail !

Quant au coordonnateur PAS, il intervendra à distance, sans déplacement possible, éloigné des réalités de terrain. Un « appui » virtuel qui ressemble bien davantage à une strate hiérarchique qu'à une aide concrète.

### Une inclusion à deux vitesses

Le dispositif prévoit un accompagnement limité à six mois avant toute évaluation : un délai inacceptable qui risque de retarder la prise en charge des élèves et de renforcer les inégalités sociales. Les familles les plus favorisées iront consulter des professionnels libéraux en ville, pendant que les autres patienteront dans le cadre du PAS.

Le SNES-FSU déplore cette inscription de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers dans une logique d'acceptation des inégalités sociales. Et aussi nous dénonçons l'absence de prise en compte des conditions de travail des personnels, pourtant décisives dans la réussite de ces élèves.

■ Karine Galand, Karine Nowaczuk et Kévin Plouviez,  
pour le secteur AESH



### Les revendications du SNES-FSU

Pour une véritable école inclusive et de qualité, le SNES-FSU réaffirme ses exigences :

- La suppression des PIAL et des PAS, dispositifs inefficaces qui n'améliorent ni les conditions d'accompagnement des élèves à besoins particuliers, ni les conditions de travail des enseignant·es et des AESH.
- Le recrutement massif d'AESH à la hauteur des besoins réels, afin de garantir à chaque élèves l'accompagnement nécessaire.

→ La création d'un véritable statut de la fonction publique pour les AESH, en catégorie B, avec un temps plein reconnu 24h hebdomadaires.

→ Des effectifs allégés dans les classes, condition indispensable à un suivi individualisé des élèves.

→ Le recrutement des personnels supplémentaires (professeur·es, psychologues, personnels spécialisés) pour un accompagnement humain, durable et efficace.



### Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué·es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale**.

Toutes les infos et modalités sont ici :

<https://lille.snes.edu/-Les-stages-syndicaux-.html>



#### → Carrières

Jeudi 8 janvier, Collège du Moulin, Grande-Synthe

#### → DHG/TRMD collèges 59

Mardi 20 janvier, Collège Boris Vian, Croix

#### → DHG/TRMD collèges 62

Mardi 20 janvier, Lycée Carnot, Bruay-la-Buissière

#### → DHG/TRMD lycée

Mardi 20 janvier, Lycée Condorcet, Lens

#### → GRETA

Lundi 27 janvier, Lycée Jacques Le Caron, Arras

#### → Lettres

Mardi 3 février, Lycée Montebello, Lille

#### → CPE

Mardi 10 février, Lycée Voltaire, Wingles

#### À venir

##### → EVARS

##### → Entrée dans le métier (Mouvement Intra)

##### → IA (2<sup>ème</sup> session)

À consulter régulièrement



[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



@snesdelille

## PLFSS

### Les retraité·es refusent de nouvelles régressions !



À l'appel national du groupe des 8 (FO ne s'est pas joint à l'appel), les retraité·es ont manifesté jeudi 6 novembre dans plusieurs villes de notre région (Boulogne, Douai, Lens, Béthune...).

À Lille, environ 400 personnes ont marché de la Porte de Paris à l'Opéra où les représentant·es des syndicats et des associations ont pris la parole pour dénoncer les nouvelles attaques contre les retraité·es dans le PLFSS en discussion au Parlement.

Nos revendications ont été rappelées : indexation des pensions a minima sur l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier 2026, revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen, maintien de l'abattement fiscal de 10%, revalorisation des prestations sociales a minima du niveau de l'inflation, abandon du doublement des franchises médicales, maintien et développement des services publics sur l'ensemble du territoire.

Nous exigeons un budget 2026 de rupture qui réponde aux exigences du monde du travail, salariés, retraité·es et privé·es d'emploi.

■ Le bureau des retraité·es